



4 AVRIL 2005

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 AVRIL 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2005-04-137 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- N. M. 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 MARS 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2005-04-138 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2005

4 AVRIL 2005

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2005
- N. M. 3.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 2004
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2003 ET 2004 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BROMONT DÉPOSÉS PAR MONSIEUR PIERRE HENRI, DIRECTEUR

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL
- 2005-04-139 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »
- 2005-04-140 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 2005-04-141 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-12-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »

4 AVRIL 2005

- 2005-04-142 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-12-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »
- AM 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS RALATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE NEIGES USÉES

6. **RÈGLEMENTS**

- N. M. 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-11-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT À AUTORISER LE DÉCOLLAGE ET L'ATERRISSAGE D'HÉLICOPTÈRES UNIQUEMENT DANS LA ZONE P05-513 ET LORS DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2005-04-143 7.1.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2005
- 2005-04-144 7.1.2 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- 2005-04-145 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES, DES ÎLOTS DE VERDURE ET DES ESPACES VERTS AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS

7.3 **URBANISME**

- 2005-04-146 7.3.1 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE FAITE PAR MONSIEUR OMER CHOINIÈRE ET MONSIEUR JEAN-LUC TREMBLAY

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

4 AVRIL 2005

- 2005-04-148 7.5.1 CAMP DE JOUR 2005
- 2005-04-149 7.5.2 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT
- N. M. 7.5.3 PAVILLONS DE SERVICES
- 2005-04-150 7.5.4 BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL : C. L. M. GOLF ENR.
- 2005-04-151 7.5.5 SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT
- 2005-04-152 7.5.6 CONCOURS MAISONS FLEURIES 2005

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- 2005-04-153 8.1 PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIFS POUR L'ANNÉE 2005
- 2005-04-154 8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR LE CLUB DU PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT
- 2005-04-155 8.3 MÉTÉO MÉDIA : DEMANDE DE PELMOREX VISANT LA MISE SUR PIED DU RÉSEAU D'ALERTE MULTICANAUX (RAM)
- 2005-04-156 8.4 PACTE RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : PROJET DU « THÉÂTRE DU RANCH JOYAL INC. »
- N. M. 8.5 LETTRE/CONTRAT DE VENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE CHÂTEAU BROMONT CONCERNANT LE TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT
- 2005-04-157 8.6 CONTRAT AVEC PERRY CANESTRARI

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR 4195590 CANADA INC (RESTO-CLUB DU GOLF DU VIEUX VILLAGE) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR CHÂTEAU BROMONT INC AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

4 AVRIL 2005

11. **VARIA**

- 2005-04-158 11.1 MÉRITE OVATION MUNICIPALE
- 2005-04-159 11.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME DENISE LAURIN ET MONSIEUR JEAN LAURIN
- 2005-04-160 11.3 PLAGE DU PARADIS DE BROME

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2005-04-161 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2005-04-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 4 avril 2005 avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 2.1, 6.1, 7.5.3 et 8.5 sont reportés à une séance subséquente.
- les sujets suivants sont ajoutés au « Varia » de l'ordre du jour :
 - 11.1 MÉRITE OVATION MUNICIPALE
 - 11.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME DENISE Laurin ET MONSIEUR JEAN LAURIN
 - 11.3 PLAGE DU PARADIS DE BROME

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

N. M

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 21 MARS 2005**

Le sujet numéro 2.1 est reporté à une séance subséquente.

2005-04-138

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MARS 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2005 au montant de **UN MILLION CENT TREIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (1 113 194,45 \$)**.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MARS 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2005. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2005 se chiffre à **QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (4 744 000,00 \$)**

N. M.

**DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2003 ET 2004 DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE BROMONT DÉPOSÉS PAR MONSIEUR
PIERRE HENRI, DIRECTEUR**

4 AVRIL 2005

Les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports annuels, 2003 et 2004, DU Service de sécurité incendie de Bromont déposés par Monsieur Pierre Henri, directeur.

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 877-2003, tel qu'amendé, de façon à ajouter des dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel.

2005-04-139

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu, au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL » lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

2005-04-140

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »

ATTENDU QUE les membres ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-04-139 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 877-02-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, concernant les zones H01-165, C04-406, H04-407 et C04-420 de même que certaines dispositions du règlement.

2005-04-141

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-12-2005 INTITULÉ

4 AVRIL 2005

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES
H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu, au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l’avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ».

ADOPTÉ

2005–04–142

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876–
12–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES
ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »**

ATTENDU QUE les membres ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l’avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005–04–141 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 877–02–2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ».

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT DEUX MILLE CINQ
CENTS DOLLARS RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN
SITE DE NEIGES USÉES**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENTES DOLLARS (202 500 \$)** relativement à la construction d'un site de neiges usées.

N. M.

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-11-
2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT À AUTORISER LE
DÉCOLLAGE ET L'ATTERRISSAGE D'HÉLICOPTÈRES
UNIQUEMENT DANS LA ZONE P05-513 ET LORS DE LA TENUE
D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL »**

Le sujet numéro 6.1 est reporté à une séance subséquente.

2005-04-143

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposé, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2005.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

2005–04–144

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2005**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer, avant le 15 avril, un vérificateur pour l'exercice financier débutant durant cette période ;

ATTENDU la proposition des vérificateurs Allaire, Roberge, Legendre pour l'exercice financier 2005 ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Legendre C.A. responsable du dossier de vérification de la Ville de Bromont, a développé une très bonne expertise dans le domaine de la comptabilité municipale notamment en représentant l'ordre des C.A. lors de la révision de la comptabilité municipale et en agissant à titre de formateur auprès des fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE la firme Allaire, Roberge, Legendre est le vérificateur de la Ville de Bromont depuis l'exercice financier 1994 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer la firme Allaire, Roberge, Legendre à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2005.

D'accorder le contrat de vérification à la firme Allaire, Roberge, Legendre pour l'exercice 2005 pour les montants suivants :

Ville de Bromont	14 500 \$ (taxes en sus)
Régime de retraite	1 000 \$ (taxes en sus)

ADOPTÉ

2005–04–145

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES,
DES ÎLOTS DE VERDURE ET DES ESPACES VERTS AUTOUR DES
ÉDIFICES PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour le fauchage des pelouses dans les parcs, îlots de verdure, espaces verts et autour des édifices publics de la Ville de Bromont selon une possibilité de contrat de un an et de trois ans.

4 AVRIL 2005

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 15 mars 2005, les soumissions suivantes ont été reçues (voir tableaux ci-joint pour les options 1 an et 3 ans) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour le fauchage des pelouses dans les parcs, îlots de verdure, espaces verts et autour des édifices publics de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe DEFBEC, pour l'**OPTION 3 ans**, pour le secteur 1-Adamsville, secteur 2- Aéroport, secteur 4-Golf, secteur 5-Compton, secteur 6- Lac Bromont, secteur 7-Parc Iberville, secteur 8-Shefford, secteur 9- Champlain, secteur 10- Drummond, 11- Mont-Gale et 12- Usine de traitement des eaux usées, le tout selon les prix soumis pour chacune des années du contrats.

D'adjuger le contrat pour le Fauchage des pelouses dans les parcs, îlots de verdure, espaces verts et autour des édifices publics de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Stéphane Marcotte Enr., pour l'**OPTION 3 ans**, pour le secteur 3-Aréna, le tout selon les prix soumis pour chacune des années du contrat.

QUE les paiements soient effectués de la façon suivante :

Sur présentation d'une facture approuvée par le directeur des travaux publics pour chaque mois ;

Sept (7) versements égaux débutant le 15 mai et finissant le 15 novembre de chacune des trois années du contrat.

ADOPTÉ

2005-04-146

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE FAITE PAR MONSIEUR
OMER CHOINIÈRE ET MONSIEUR JEAN-LUC TREMBLAY**

ATTENDU QUE la demande de Messieurs Omer Choinière et Jean-Luc Tremblay vise une proposition d'échange de terrain qui aura pour effet d'intégrer le lot 566-12 du cadastre du Canton de Farnham ainsi qu'une parcelle du lot 566-2 du cadastre du Canton de Farnham à la propriété agricole de Monsieur Omer Choinière qui, en contrepartie, céderait une parcelle du lot 865 du cadastre du Canton de Farnham à Monsieur Jean-Luc Tremblay pour obtenir un lot régulier et intégral ;

4 AVRIL 2005

ATTENDU QUE la parcelle du lot 865 du cadastre du Canton de Farnham acquise, par échange, par Monsieur Jean-Luc Tremblay vise l'agrandissement du lot 566-2 du cadastre du Canton de Farnham en permettant de corriger la forme irrégulière du terrain actuel pour obtenir un lot de forme régulière qui constituerait l'assiette de la résidence unifamiliale en structure isolée existante, de ses dépendances et d'un élément épurateur desservant la dite résidence ;

ATTENDU QUE la nouvelle propriété (formée par une parcelle des lots 566-2 et 865 du cadastre du Canton de Farnham) constituerait un lot d'une superficie inférieure à 5 ha, qui est conforme à la réglementation actuelle en vertu de l'article 44 du règlement de lotissement 877-2003 de la Ville de Bromont et de l'article 7.5.2 du règlement de contrôle intérimaire 2002-126 ;

ATTENDU QUE les propriétés de Messieurs Omer Choinière et Jean-Luc Tremblay sont situées dans la zone protégée par la LPTAAQ et que Monsieur Jean-Luc Tremblay bénéficierait d'un droit acquis conféré par un acte publié visant le site actuel avec construction qui serait antérieur à la LPTAAQ ;

ATTENDU QUE la demande ne représente aucun impact ou contrainte supplémentaire à des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE l'acquisition du lot 566-12 du cadastre du Canton de Farnham ainsi qu'une pointe du lot 566-2 permettrait à Monsieur Omer Choinière une meilleure exploitation et mise en valeur de cette partie de la propriété tout en récupérant un lot laissé actuellement à l'abandon ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de Messieurs Omer Choinière et Jean-Luc Tremblay, telle que déposée.

ADOPTÉ

2005-04-147

CAMP DE JOUR 2005

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont organise les programmes estivaux Camp de jour et soccer ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir des programmes et un encadrement de qualité à sa population et accorder une rémunération juste et compétitive aux employés du Camp de jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AVRIL 2005

D'adopter la structure de personnel ainsi que la grille de salaire suivante :

- embauche d'une coordonnatrice des programmes estivaux Camp de jour et soccer. Poste surnuméraire d'une durée d'environ 560 heures à 14,50 \$/h financé à même les revenus du Camp de jour ;
- embauche d'une adjointe à la coordination du camp de jour pour la supervision directe du Camp de jour. Poste surnuméraire d'une durée d'environ 360 heures à 12,00 \$/h financé par la réorganisation du personnel surnuméraire d'entretien ;
- Création des postes suivants pour les programmes « Camp de jour » spécialisés :
 - Animateur petite enfance : 12,00 \$/h ;
 - Animateur ado : 12,00 \$/h.
- le personnel d'animation selon l'échelle de salaire adoptée l'an dernier :
 - Animateur : 8,75 \$/h pour un an d'expérience ;
 - 9,00 \$/h pour deux ans d'expérience ;
 - 9,25 \$/h pour trois ans d'expérience.
- le personnel du service d'accueil selon l'échelle de salaire adoptée l'an dernier :
 - Coordination du service d'accueil : 10,00 \$/heure ;
 - Animateur service d'accueil : 8,00 \$/heure.

ADOPTÉ

2005-04-149

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Bromont s'engage à offrir un service de casse-croûte selon les critères et obligations inscrits au bail ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements et les installations nécessaires au fonctionnement d'un casse-croûte au Centre sportif et culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de bail entre la Ville de Bromont et le Club de patinage artistique de Bromont pour la période du 14 août 2005 au 17 avril 2006.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

N. M.

PAVILLON DE SERVICES

Le sujet numéro 7.5.3 est reporté à une séance subséquente.

2005-04-150

BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL : C. L. M. GOLF ENR.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite faire bénéficier la population des services offerts par cet organisme de avril à octobre ;

ATTENDU QUE l'organisme est déjà locataire de ce même local du mois d'octobre au mois d'avril et que l'organisme adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le Bail entre la Ville de Bromont et C.L.M GOLF ENR.

ADOPTÉ

2005-04-151

SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT

ATTENDU que le Club Horticole de Bromont a fait la demande d'une subvention pour supporter ses opérations courantes ;

ATTENDU que l'organisme jouit d'une santé financière appréciable ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** au Club horticole de Bromont.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

2005-04-152

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2005

ATTENDU que le Club horticole de Bromont possède l'expertise en ce qui concerne les aménagements horticoles et la compétence de gérer un programme tel Concours Maisons fleuries ;

ATTENDU que le Concours maisons fleuries 2005 est intégré au calendrier des activités du Club horticole de Bromont ;

ATTENDU qu'un montant de MILLE DOLLARS (1 000 \$) est alloué à cette activité dans le budget 2005 du Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Club horticole de Bromont pour l'organisation du Concours maisons fleuries 2005.

ADOPTÉ

2005-04-153

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À CERTAINS ORGANISMES À
BUT NON LUCRATIFS POUR L'ANNÉE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser aux organismes suivants, suite à une demande formelle de contribution financière, les sommes ci-dessous énumérées :

ORGANISMES	MONTANTS
École St-Vincent Ferrier	200,00 \$
Massey-Vanier Scholarship	250,00 \$
Avalanche Yamaska Missisquoi	250,00 \$
Fondation du CEGEP de Granby	500,00 \$

Fonds d'appréciation du primaire	200,00 \$
Croix rouge canadienne	500,00 \$
Collège du Mont-Sacré-Cœur	250,00 \$
Autres	600,00 \$

ADOPTÉ

2005-04-154

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR LE CLUB
DU PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** au Club de patinage artistique de Bromont, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à cet organisme.

ADOPTÉ

2005-04-155

**MÉTÉO MÉDIA : DEMANDE DE PELMOREX VISANT LA MISE SUR
PIED DU RÉSEAU D'ALERTE MULTICANAUX (RAM)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Luc Perreault, vice-président, Communication et affaires réglementaires chez Météo Média, ainsi que de la documentation qui y est jointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie les démarches de Pelmorex, faites auprès du CRTC, visant la mise sur pied un système de communication d'urgence en mesure d'alerter les citoyens de toutes les communautés, via la télévision, de l'imminence d'une urgence locale menaçant leur vie et leur propriété, fournissant ainsi aux municipalités un outil essentiel dans la préparation de leur plan de mesures d'urgence.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

2005-04-156

**PACTE RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA HAUTE-YAMASKA : PROJET DU « THÉÂTRE DU RANCH
JOYAL INC. »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du formulaire de présentation de projet, présenté dans le cadre du Pacte rural de la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska, par le Théâtre du Ranch Joyal Inc ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie l'organisme le Théâtre du Ranch Joyal Inc. dont le projet consiste à monter une pièce de théâtre à l'Auberge du Badouillard.

ADOPTÉ

N. M.

**LETTRE/CONTRAT DE VENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
LE CHÂTEAU BROMONT CONCERNANT LE TOURNOI DE GOLF
DE LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet numéro 8,5 est reporté à une séance subséquente.

2005-04-157

CONTRAT AVEC PERRY CANESTRARI

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte, en principe, de signer un contrat avec Perry Canestrari et son ensemble relativement à un concert donné à l'église Saint-François-Xavier de Bromont au profit de la fondation de l'hôpital BMP.

4 AVRIL 2005

QU'un acompte de **MILLE CINQ CENT DOLLARS (1 500 \$)** soit versé à la signature du contrat et le solde, payé le soir du concert.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR 4195590 CANADA INC (RESTO-CLUB DU
GOLF DU VIEUX VILLAGE) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de demande.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR CHÂTEAU BROMONT INC AUPRÈS DE LA
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de demande.

2005-04-158

MÉRITE OVATION MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, dans le cadre des Assises annuelles 2005 de l'Union des municipalités du Québec, la Ville participe au Pavillon de l'innovation municipale et autorise les dépenses suivantes :

Table ovale	125,00 \$*
Connexion internet	300,00 \$*
Prise double	85,00 \$*

*taxes en sus, si applicables

4 AVRIL 2005

QU'en outre, soient autorisées les dépenses de Monsieur Robert Clermont relative à sa participation au Quartier municipal des affaires, sois ses frais d'hébergement et de repas, sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2005-04-159

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME DENISE ET MONSIEUR
JEAN LAURIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Madame Denise Laurin et Monsieur Jean Laurin pour le travail accompli

2005-04-160

PLAGE DU PARADIS DE BROME

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, afin de procéder à la préparation d'un acte de rétrocession ou un bail emphytéotique de la plage administrée par l'organisme Plage et loisirs du paradis de Brome.

D'autoriser le comité de la Plage du Paradis de Brome de procéder de façon intérimaire à la gestion de ladite plage et ce, jusqu'à la signature des documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉ

4 AVRIL 2005

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Barret demande où en ait l'étude sur l'écoulement des eaux de surface.

- Monsieur Gino Turcotte fait l'historique de ses interventions auprès du Conseil municipal relativement au chemin Lapointe. Il en a assez de la situation et demande au Conseil d'intervenir.

- Monsieur Luc Chagnon demande que le nom de la nouvelle rue soit affiché.

- Monsieur Marcel Samson demande qui s'occupe du barrage du lac Bromont.

- Monsieur Lucien Lortie s'informe sur le site Internet de la Ville, sur le site des neiges usées ainsi que sur les camps de jours.

2005–04–161

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER